

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Mercredi 27 mars 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE, FOULON

Messieurs CAVOLI, PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, SEGURA, URIOT, MONS

Pouvoirs :

MR DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA

Messieurs BONNIN, DAVID, DE SAINT ROMAIN, DELEPAUX, FANARA

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Délibération N°1 Budget primitif 2024 – budget primitif et budgets annexes

Les convocations et les délibérations ont été envoyées le 21/03/24 en version dématérialisée soit cinq jours francs avant le Conseil d'Administration conformément aux statuts d'Arcachon Expansion.

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Bernard LUMMEAUX, 1^{ER} vice-président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.

Le compte-rendu du 7 mars 2024 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRIMITIF ET BUDGETS ANNEXE

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération n°2024030704.

En effet du fait d'une erreur dans le précédent document sur la reprise des résultats sur la délibération n°2024030704, le budget principal présente un déséquilibre.

Après avoir pris connaissance du projet de Budget Primitif Principal rectifié pour l'exercice 2024 et des autres budgets primitifs inchangés :

BUDGET PRINCIPAL :

- En fonctionnement : 3 958 490.04 €
- En investissement : 345 312.08 €

BUDGET PALAIS DES CONGRES :

- En fonctionnement : 1 653 866.00 €
- En investissement : 75 519.03 €

BUDGET ANIMATIONS :

- En fonctionnement : 975 744.33 €
- En investissement : 2 292.25 €

BUDGET CULTURE :

- En fonctionnement : 3 110 870.06 €
- En investissement : 28 041.67 €

En application de l'article L2121-11 du CGCT plusieurs membres du Conseil d'Administration doivent quitter la séance :

2 membres en leurs qualité de membres du conseil d'administration de la régie du port (Pierre CAVOLI, Catherine CASSOT)

Le conseil d'administration adopte à la majorité le budget principal comme présenté ci-dessus, le budget annexe « Palais des congrès » tel que présenté ci-dessus, le budget annexe « Animation » tel que présenté ci-dessus et le budget annexe « Culture »

Le conseil d'administration approuve à la majorité les subventions et participations présentées ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL :

- ASSOCIATION VUE SUR MER : 25 000 € au vu de la convention pour l'organisation d'animations sur la promenade du boulevard Veyrier Montagnères et en bordure de Plage
- ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS : 15 000 € selon convention pour l'organisation des animations commerciales.
- Versement d'une subvention au budget annexe Animation de **431 984.44 €** étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans l'organisation d'évènements, d'animations ou d'accueil.
- Versement d'une subvention au budget annexe Culture de **1 714 360.06 €** étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est

justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans la politique tarifaire en matière culturelle notamment, en vue de proposer des tarifs attractifs.

BUDGET ANIMATION :

- ASSOCIATION DU CERCLE DU VOILE : selon la convention annuelle 10 000 € pour l'organisation d'animations.
- BENEVOLE ARC : selon la convention annuelle 300 € pour l'aide à l'organisation des diverses manifestations du service Animation
- PORT D'ARCACHON : 26 700 € selon la convention pour l'organisation du Salon Nautique
- DEDI D'ELLES : 2 500 € selon la convention pour l'organisation de deux raids défi d'elles :
- APTRA : 2500 € selon la convention pour l'organisation des Escales du Bassin du 8 au 12 mai 2024.
- ARC BALADIN : 300 € selon la convention

BUDGET CULTURE :

- BENEVOLE ARC : 2 700 € selon convention pour l'aide à l'organisation des divers spectacles du théâtre
- Versement d'une redevance pour service public de **200 000 €** conformément au contrat de concession du Vélodrome étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans la politique tarifaire en matière culturelle notamment, en vue de proposer des tarifs attractifs.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est programmé le lundi 10 juin 2024.

Frédérique DUGENY
Directrice Générale d'Arcachon Expansion

Bernard LUMMEAUX
1^{er} Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion



Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	Excusé
LUMMEAUX Bernard	1er Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2eme Vice-Président	Excusé

MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	Excusée
BORDEDEBAT Geneviève	ADMINISTRATEUR	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATEUR	
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATEUR	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	
DUBROCA Monique	ADMINISTRATEUR	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATEUR	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	Excusé
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	
URIOT Jean-Marc	ADMINISTRATEUR	
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	Excusé
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	
SAINT ROMAIN Régis de	ADMINISTRATEUR	Excusé
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	Excusé